



Pour l'égalité des chances

Prendre en compte les étudiants salariés

- Mars 2005 -

Sommaire

Prendre en compte les étudiants salariés

Introduction. La Confédération Étudiante en action pour améliorer la situation des étudiants salariés

I. Un phénomène croissant, posant un problème de justice sociale

- 1.1 La situation des étudiants salariés en France
- 1.2 La prise en compte des étudiants salariés : une question de justice sociale !

II. Les problèmes rencontrés par les étudiants salariés

- 2.1 Difficultés pédagogiques
- 2.2 Difficultés sociales
- 2.3 Des étudiants pénalisés au niveau du logement
- 2.4 Difficultés dans le monde de l'entreprise

III. Les Combats de la Confédération Étudiante

Annexe. À propos de la notion d' « étudiant salarié »

La prise en compte des étudiants salariés : une question de justice sociale !

Si le travail est dans de nombreux cas une condition sine qua non à la poursuite d'études, il est en même temps un facteur d'échec important parce que ni le système universitaire, ni les entreprises, ni les systèmes d'aides sociales ne sont adaptés aux spécificités de ce double statut.

La prise en compte des étudiants salariés est donc bien un enjeu de justice sociale, car il s'agit de faire en sorte que les étudiants, quelle que soit leur origine sociale, aient le même droit d'accès à la pédagogie de l'Université, et les mêmes chances de réussite universitaire.

Pour améliorer la réussite des étudiants salariés,

La Cé demande au Ministère :

- 1. La mise en place d'un 6ème échelon de bourse
- 2. La mise en place de dispositifs pédagogiques et d'évaluation spécifiques
- 3. La non prise en compte des revenus du salariat étudiant dans le calcul des bourses
- 4. L'accès aux bourses pour les étudiants indépendants que les parents n'aident pas

1. Mise en place d'un 6ème échelon de bourse

Beaucoup d'étudiants issus des classes moyennes sont inéligibles aux bourses.

En l'absence d'autre aide à leur destination, ils sont obligés de travailler pour financer leurs études, leurs parents n'étant pas en mesure de les soutenir financièrement de façon suffisante.

Les ressources engendrées par leur salariat qui s'ajoutent aux revenus de leur famille renforcent alors la difficulté d'accès aux aides de l'État.

Il faut créer un 6ème échelon de bourse pour ces étudiants exclus des aides de l'état qui sont « à la limite des barèmes actuels ».

2. La mise en place de dispositifs pédagogiques et d'évaluation spécifiques

Il est urgent d'en finir avec les contrôles terminaux couperets qui font des ravages chez les étudiants salariés, la seule disposition autorisée étant la dispense d'assiduité, qui s'apparente à une dispense de pédagogie.

Il faut mettre en place un autre type de modalité de contrôle des connaissances qui puisse mieux apprécier le niveau de l'étudiant, l'accompagner pédagogiquement et lui permettre une souplesse quant à l'organisation de son temps (les oraux, les dossiers par exemple).

Le ministère doit définir un cadre réglementaire qui permette aux universités de mettre en place des dispositions pédagogiques et d'évaluation spécifiques pour les étudiants salariés afin de dépasser la dispense d'assiduité.

3. La non prise en compte des revenus du salariat étudiant dans le calcul des bourses

Le montant des bourses est insuffisant pour vivre et les bourses ne sont pas versées l'été. De nombreux étudiants boursiers travaillent donc pour compléter leurs aides sociales pendant l'année et pour les compenser les mois d'été.

Or le système de calcul des aides sociales prend non seulement en compte le montant du revenu des parents, mais aussi celui des jobs étudiants.

Les étudiants boursiers sont alors pris dans une spirale et travaillent de plus en plus car le revenu supplémentaire engendré par leur salaire diminue le

montant de leurs bourses voire les fait disparaître.

Les revenus du salariat étudiant (dans la limite d'un mi-temps) ne doivent plus être pris en compte dans le calcul des bourses.

4. L'accès aux bourses pour les étudiants indépendants que les parents n'aident pas

L'allongement de la durée des études amène de plus en plus de jeunes à finir leur cursus dans une situation d'autonomie par rapport à leur famille.

La faiblesse en nombre des aides de l'État accordées aux étudiants indépendants (théoriquement 11.000 allocations d'étude qui sont, dans les faits, plutôt attribuées aux étudiants en rupture familiale) pousse beaucoup d'entre eux à travailler pour financer leurs études.

Une bonne partie d'entre eux n'est pas aidée par les parents et a des besoins sociaux correspondant à sa situation propre. Ces étudiants doivent pouvoir accéder aux bourses.

Les étudiants indépendants qui ne reçoivent pas d'aides de leurs parents doivent avoir accès aux bourses sur la base de leur avis fiscal et de celui de leurs parents.

Déjà des actions pour améliorer la situation des étudiants salariés

- **Sensibilisation sur le droit du travail et les jobs saisonniers**

➤ La Confédération Étudiante, en partenariat avec la CFDT, mène chaque année une campagne de sensibilisation et d'information sur les droits des travailleurs salariés. Cela s'est traduit par l'organisation de journées d'information dans les Universités où la Confédération Étudiante est présente et la présentation du « Guide des jobs saisonniers ». En effet, pour de nombreux étudiants, l'été est le moment du premier contact avec le monde de l'entreprise.

➤ Ce guide fait le point sur les problèmes rencontrés par les saisonniers, relate des expériences, des témoignages, donne des conseils et des réponses sur les droits des saisonniers, pour connaître ses droits et devoirs en tant que salariés, savoir réagir en cas de problème.

Déjà des actions pour améliorer la situation des étudiants salariés

- **Les étudiants salariés mis au cœur du débat**

➤ Depuis la rentrée 2003 et l'ouverture des tables rondes sur l'accompagnement social des étudiants la Confédération Étudiante met en avant la nécessité d'intégrer la spécificité du public « étudiants salariés » dans la réflexion sur le système social.

➤ Notre intervention, à l'époque un peu solitaire sur cette question, a permis qu'un paragraphe soit consacré au étudiants salariés dans la première synthèse des débats élaborée en février 2004.

➤ Lors des élections au CROUS 2004 la Confédération Étudiante a lancé une campagne massive de sensibilisation des étudiants autour de ces revendications « pour la réussite des étudiants salariés ».

➤ De nombreuses négociations locales ont été engagées par les élus de la Confédération Étudiante pour obtenir des aménagement spécifiques fac par fac, déjà couronnées de changements dans plusieurs universités.

Déjà des actions pour améliorer la situation des étudiants salariés

- **Déjà des avancées auprès de nos interlocuteurs**

La Confédération Étudiante a également mis en avant ses revendications lors de la concertation organisée par le député Anciaux. Le député Jean-Paul Anciaux, dans son rapport remis à Jean-Pierre Raffarin et Luc Ferry a retenu l'arrêt partiel de la prise en compte des revenus dans le calcul des aides au logement et propose que cette logique s'applique également aux bourses.

I. Un phénomène croissant, posant un problème de justice sociale

1.1 La situation des étudiants salariés en France

1.1.1 Les étudiants salariés : le fruit de l'évolution sociologique de l'Enseignement supérieur

- Les mouvements de massification et de démocratisation de notre Enseignement supérieur ont permis à des jeunes de plus en plus nombreux, issus des couches sociales les moins favorisées d'accéder à l'Enseignement supérieur.
- Le système des bourses a été mis en place dans un souci d'équité afin de permettre aux jeunes qui en avaient le plus besoin d'alléger le poids financier que constitue l'engagement dans des études supérieures.
- **Toutefois, avec la massification de l'Enseignement supérieur, le système des bourses est devenu largement insuffisant. La conséquence directe en a été le développement du salariat étudiant.** Ainsi les salaires se sont institués comme ressources complémentaires ou de substitution aux aides de l'État pour le financement des études.
- Par ailleurs, l'allongement de la durée des études amène de plus en plus de jeunes à finir leurs études dans une situation d'autonomie par rapport à leur famille. **La faiblesse en nombre des aides de l'État accordées aux étudiants indépendants pousse beaucoup d'entre eux à travailler pour financer leur études.**
- Pour poursuivre le processus de démocratisation de l'Enseignement supérieur, la situation spécifique étudiants salariés doit être prise en compte afin de permettre non seulement l'accès des milieux populaires à des études supérieures mais également leur réussite.

I. Un phénomène croissant, posant un problème de justice sociale

1.1 La situation des étudiants salariés en France

1.1.2 Le salariat étudiant : une réalité

➤ 45,5% des étudiants sont également des salariés.

Sur l'ensemble des étudiants, 45,5% d'entre eux exercent un travail au cours de l'année.

Parmi ceux qui travaillent, 18,6% le font à mi-temps et 15,3% sont à plein-temps. L'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE) a par ailleurs montré que ce salariat était une obligation pour pouvoir réaliser ses études pour 107 000 personnes !

➤ Le job d'été : une institution...

La moitié des étudiants exerçant une activité rémunérée travaillent pendant leurs vacances d'été d'après le rapport de l'Insee (n° 795 de juillet 2001)

I. Un phénomène croissant, posant un problème de justice sociale

1.1 La situation des étudiants salariés en France

1.1.3 Le salariat est une nécessité sociale pour le milieu étudiant

- Le fonctionnement actuel de notre système d'aides sociales induit la nécessité de travailler pour financer ses études.
- Actuellement le montant des bourses (même de l'échelon le plus élevé) est insuffisant pour vivre et financer ses études. Ainsi de nombreux étudiants boursiers complètent leurs ressources par un petit job à l'année.
- Les bourses n'étant pas versées l'été, les étudiants sont obligés de travailler pour conserver un niveau de ressources à peu près équivalent.
- Les étudiants indépendants (fiscalement) de leurs parents n'ayant accès qu'aux 11 000 allocations d'études distribuées pour l'ensemble des étudiants travaillent pour la majorité d'entre eux.
- **Le récent rapport de l'OVE a montré que l'institution du salariat étudiant, comme un phénomène d'ampleur, participe à la réduction de la précarité étudiante. Mais ce phénomène pose quand même la question de l'égalité des chances de réussir à l'université notamment entre les étudiants qui travaillent et les autres.**

I. Un phénomène croissant, posant un problème de justice sociale

1.1 La situation des étudiants salariés en France

1.1.4 Le salariat étudiant augmente dans la situation actuelle les risques d'échec universitaire, ce qui encourage le salariat étudiant

➤ **L'exercice régulier d'une activité rémunérée sans rapport avec les études diminue les chances de réussite, augmentant souvent le nombre d'années d'études** : les étudiants salariés ont un taux de réussite de 43,8% par rapport aux autres (62,4%).

➤ D'après l'OVE, il y a de « bonnes raisons de penser que l'échec (...) favorise en retour l'exercice d'une activité rémunérée concurrente des études ». Le meilleur exemple est que les étudiants salariés sont deux fois moins nombreux à être « à l'heure » dans leurs études (21,4% contre 42,4%).

➤ En effet, dans le système actuel, les étudiants salariés se retrouvent souvent pris dans un cercle vicieux pédagogique (choix de l'orientation par défaut, difficultés à suivre un double emploi du temps) et économique qui les pousse souvent à travailler de plus en plus.

I. Un phénomène croissant, posant un problème de justice sociale

1.2 La prise en compte des étudiants salariés : une question de justice sociale !

1.2.1 Travail et études : une équation difficile à résoudre

Si le travail est dans de nombreux cas une condition sine qua non à la poursuite d'études, il est en même temps un facteur d'échec important parce que ni le système universitaire, ni les entreprises, ni les systèmes d'aides sociales ne sont adaptés aux spécificités de ce double statut.

I. Un phénomène croissant, posant un problème de justice sociale

1.2 La prise en compte des étudiants salariés : une question de justice sociale !

1.2.2 Corriger les imperfections du système social

➤ La prise en compte des étudiants salariés est donc bien un enjeu de justice sociale, car il s'agit de faire en sorte que les étudiants, quelle que soit leur origine sociale, aient le même droit d'accès à la pédagogie de l'Université, et les mêmes chances de réussite universitaire.

➤ On s'attaque également ici aux inégalités économiques que le système de bourse ne parvient pas à niveler. En effet, malgré sa relative efficacité (les étudiants boursiers ont deux fois moins tendance à travailler que les non boursiers), le système de bourse tend à exclure les étudiants qui anticipent un manque de moyen financiers par un petit boulot (voir le point 2.2). Les situations charnières peuvent donc être particulièrement difficiles.

I. Un phénomène croissant, posant un problème de justice sociale

1.2 La prise en compte des étudiants salariés : une question de justice sociale !

1.2.3 Les étudiants salariés exclus de certaines filières

- On peut observer les effets du salariat étudiant sur la réussite des études grâce aux chiffres de l'OVE : il y a 2,8 fois plus d'étudiants salariés en lettres ou en langues vivantes qu'en sciences, et 8,4 fois plus qu'en filières de santé.
- Deux phénomènes concordent ici : d'une part, **les étudiants anticipent leur besoin de salaire et choisissent leur filière en fonction du temps qu'elle laisse**. On ne s'oriente pas en Médecine lorsque l'on ne peut pas y consacrer tout son temps.
- D'autre part, les étudiants salariés sont très rapidement évincés des filières qui demandent beaucoup de temps, car ils n'en ont pas : on ne passe pas en deuxième année de médecine lorsque l'on a un petit boulot à côté.

II. Les problèmes rencontrés par les étudiants salariés

2.1 Difficultés pédagogiques

2.1.1 L'impossibilité de suivre les cours

- **Les étudiants travaillant en même temps que leurs études n'ont pas le don d'ubiquité : lorsqu'ils travaillent, ils ne sont pas en cours.** Pourtant la présence en cours est indispensable puisqu'elle permet de faciliter l'assimilation et de bénéficier d'une notation plus humaine. Les cours de TD sont le lieu de la notation en contrôle continu, c'est-à-dire prenant en compte de manière plus individuelle les étudiants. Ce contrôle continu constitue un filet de secours par rapport aux partiels de contrôle terminal, car ceux-ci sont bien souvent plus difficiles à valider. Or les étudiants salariés en sont souvent dispensés.
- Les possibilités d'aménagement des emplois du temps pour les étudiants salariés sont loin d'être systématiques. La situation est très hétérogène en fonction des universités, alors que le salariat étudiant est une réalité sur l'ensemble du territoire.

II. Les problèmes rencontrés par les étudiants salariés

2.1 Difficultés pédagogiques

2.1.2 Des modalités de contrôle des connaissances inadaptées

➤ **Ce que proposent la plupart des universités aux étudiants salariés, c'est la dispense d'assiduité et la notation en contrôle terminal uniquement, qui constituent de fausses solutions : cela revient à dispenser les étudiants salariés de pédagogie.** En effet, en cas de notation par contrôle terminal uniquement, tout le semestre de l'étudiant salarié repose sur des partiels alors que la plupart des étudiants les valident par compensation grâce aux notes de contrôle continu.

➤ Les chances de réussite des étudiants salariés sont donc notoirement inférieures puisqu'ils ne bénéficient pas de la pédagogie de l'université. Au lieu de rechercher des solutions pédagogiquement justes et efficaces, certaines universités rejettent le problème en culpabilisant les étudiants salariés, qui doivent se débrouiller par eux même et de façon artisanale. La Confédération Étudiante estime que cette attitude est irresponsable.

II. Les problèmes rencontrés par les étudiants salariés

2.1 Difficultés pédagogiques

2.1.3 Incompatibilité entre session de rattrapages et job saisonnier

➤ Les réformes Bayrou (1998) et LMD (en cours) prévoient toutes deux des sessions de rattrapages pour les étudiants ayant échoué à une ou plusieurs matières lors de la première session d'examen. Ce dispositif est bon, mais pourrait être grandement amélioré.

➤ En effet, beaucoup d'universités organisent ces sessions de rattrapage au mois de septembre, ce qui est inadapté pour la majorité des étudiants, et pour les étudiants salariés l'été en particulier. En effet, **pour un grand nombre d'étudiants, les mois d'été sont des mois de travail, ce qui ne permet pas de réviser sérieusement.** C'est en effet la période qui permet à beaucoup d'étudiants de ne pas travailler le reste de l'année et aux étudiants boursiers de remplacer les bourses qui ne sont pas versées. Des révisions durant cette période sont donc très difficiles, d'autant qu'elles se situent très longtemps après les premières sessions d'examen, une fois le rythme de travail et de révision brisé.

II. Les problèmes rencontrés par les étudiants salariés

2.1 Difficultés pédagogiques

2.1.4 Incompatibilité entre job et stage

- La professionnalisation des filières est une nécessité car elle contribue à moderniser les universités, qui ont trop longtemps été très éloignées des réalités du monde du travail.
- Pour autant, cette professionnalisation pose à nouveau problème aux étudiants salariés, car **il est souvent difficile de suspendre son emploi, donc de perdre son revenu, pour faire un stage limité dans le temps et probablement peu ou pas rémunéré.**
- De plus, on pourrait croire les étudiants salariés plus expérimentés professionnellement et donc avantagés par la professionnalisation. Mais il n'en est rien puisque leur expérience professionnelle, à des postes souvent peu qualifiés, leur est difficile à valoriser.

II. Les problèmes rencontrés par les étudiants salariés

2.2 Difficultés sociales

2.2.1 Les étudiants issus des classes moyennes travaillent pour compenser les insuffisances du système

Les étudiants des classes moyennes sont souvent inéligibles aux bourses. En l'absence d'autres aides à leur destination, ils sont obligés de travailler pour financer leurs études, leurs parents n'étant pas en mesure de les soutenir financièrement de façon suffisante. Les ressources engendrées par leur salariat qui s'ajoute au revenu de leur famille renforce alors la difficulté d'accès aux aides de l'État.

II. Les problèmes rencontrés par les étudiants salariés

2.2 Difficultés sociales

2.2.2 Les étudiants salariés et boursiers pris dans un cercle vicieux

➤ Le montant des bourses est insuffisants pour vivre et les bourses ne sont pas versées l'été. Nombreux étudiants boursiers travaillent donc pour compléter leur aides sociales pendant l'année et pour les compenser les mois d'été.

➤ Or le système de calcul des aides sociales prend non seulement en compte le montant du revenu des parents, mais aussi celui des jobs étudiants.

Les étudiants boursiers sont alors pris dans une spirale et travaillent de plus en plus car le revenu supplémentaire engendré par leur revenu diminue le montant de leurs bourses voire les fait disparaître.

II. Les problèmes rencontrés par les étudiants salariés

2.2 Difficultés dans les aides sociales

2.2.3 Les étudiants indépendants et salariés oubliés du système

L'allocation d'étude est une aide contingentée (11.000) attribuée par des commissions dépendantes des CROUS. Malgré l'existence d'une circulaire nationale, les critères sont fixés dans les faits localement, excluant souvent les étudiants salariés qui bénéficient d'un revenu. Cette aide, insuffisante en nombre est la seule pour laquelle ils pourraient être éligibles. Ils n'en bénéficient que très peu dans la réalité au nom du fait que le salaire est au moins une source de revenus.

II. Les problèmes rencontrés par les étudiants salariés

2.3 Des étudiants pénalisés au niveau du logement

2.3.1 ALS : prise en compte des revenus

De même que pour les bourses à critères sociaux versées par le Crous, les ALS prennent en compte les revenus issus de jobs étudiants, ce qui va à l'encontre de toute logique en matière d'aide sociale dans le monde étudiant, où l'on se passerait souvent bien de travailler pour pouvoir consacrer plus de temps à ses études. Il est donc particulièrement injuste que le montant des ALS, ainsi que des bourses, diminue avec le revenu de l'étudiant, car cela l'encourage à travailler encore plus et à mettre en péril ses études.

II. Les problèmes rencontrés par les étudiants salariés

2.3 Des étudiants pénalisés au niveau du logement

2.3.2 Attribution de logement en Cité U

L'attribution de logements en Cité U se faisant sur les mêmes bases que le calcul des bourses les étudiants salariés ont encore moins de chances que leurs camarades non-salariés d'accéder à un logement social pour étudiant. Ils doivent donc se retourner vers les logements privés augmentant ainsi leurs besoins financiers et la nécessité de travailler.

II. Les problèmes rencontrés par les étudiants salariés

2.4 Difficultés dans le monde de l'entreprise

2.4.1 Des emplois paradoxalement peu qualifiés

Les emplois occupés par les étudiants sont le plus souvent des tâches d'exécution, requérant peu de qualifications (souvent même moins de qualifications que les étudiants n'en disposent déjà). Ils constituent donc une main-d'oeuvre surqualifiée, bon marché, à laquelle on ne confie que des tâches d'exécution : elle est donc à ce titre sous-exploitée. Cet écart entre le niveau de qualification et le niveau de responsabilité atteint s'explique au moins en partie par le manque de prévisibilité pour l'employeur de la durée de l'engagement de l'étudiant dans l'entreprise.

II. Les problèmes rencontrés par les étudiants salariés

2.4 Difficultés dans le monde de l'entreprise

2.4.2 Les jobs étudiants sont des expériences professionnelles peu « valorisables » dans l'université et dans un parcours professionnel

- La conséquence de ce paradoxe nourrit elle-même le paradoxe. En effet, du point de vue de l'étudiant, ce risque de turn-over peut s'expliquer par le manque de responsabilité dans le travail, le peu d'adéquation avec les études et l'impossibilité de valoriser ce type d'expérience dans l'université.
- Si les universités commencent à prendre en compte l'expérience professionnelle des étudiants, elles ne prennent réellement en compte que les missions qui apportent une réelle valeur ajoutée au diplôme brigué, ce qui est rarement le cas des jobs étudiants.

II. Les problèmes rencontrés par les étudiants salariés

2.4 Difficultés dans le monde de l'entreprise

2.4.3 Les formations peu intégrées au job étudiant

➤ Les emplois occupés par les étudiants ne prennent pas en compte une donnée essentielle propre aux étudiants : leur progression. En effet, malgré la réussite universitaire, les entreprises maintiennent des étudiants à des postes peu qualifiés des années durant. Il n'est ainsi pas rare de retrouver des étudiants en maîtrise toujours à vendre des glaces pour un grand groupe, comme il le faisait en entrant en première année à l'université. Il résulte de cela que la formation de l'étudiant salarié n'est pas ressentie comme un enjeu pour l'entreprise.

➤ Il y aurait pourtant fort à gagner, autant pour les entreprises que pour les étudiants, à ce que les compétences acquises à l'université soient exploitées dans l'entreprise. Pour l'entreprise, ce serait le moyen de disposer d'une main-d'oeuvre qualifiée pour des postes de niveau intermédiaire (assistant, technicien, etc), pour l'étudiant, ce serait la possibilité d'avoir une rémunération et un emploi plus enrichissant qui lui permettent de vivre et de faire des études décentement. L'entreprise aura alors intérêt à ce que l'étudiant réussisse ses études pour continuer dans sa progression.

➤ Il est donc possible de trouver un équilibre entre études et travail salarié, si les différentes parties (université, étudiants, entreprises) y ont un intérêt et prennent conscience de ce qu'elles peuvent y gagner.

III. Les Combats de la Confédération Étudiante

3.1 Un accès à la pédagogie pour tous !

La situation actuelle qui consiste au mieux à dispenser les étudiants salariés de cours et de contrôle continu n'est pas satisfaisante. Au contraire, il faut instaurer une pédagogie spécifique à l'attention des étudiants salariés.

Les universités doivent engager trois chantiers :

➤ **Permettre la compatibilité des emplois du temps pour tous les étudiants salariés**

Les étudiants doivent être prioritaires dans le choix des emplois du temps et bénéficier de possibilité d'aménagement. Des cours spécifiques doivent être organisés à leur attention : avec des dédoublements de cours, soit le soir, soit le week-end, pour que tous les étudiants puissent y assister. Des solutions alternatives comme l'enseignement à distance et la mise en ligne des cours sont également à envisager.

➤ **Mettre en place des modalités d'évaluation spécifiques**

Il est urgent d'en finir avec les contrôles terminaux couperets, qui font des ravages chez les étudiants salariés, et de mettre en place un autre type de modalité de contrôle des connaissances, plus humain, plus individuel, qui puisse prendre réellement en compte les connaissances de l'étudiant. Des oraux, des dossiers par exemple, permettraient de mieux apprécier le niveau de l'étudiant, de l'accompagner pédagogiquement et de lui permettre une souplesse quant à l'organisation de son temps.

➤ **Mettre en place des sessions de rattrapage compatibles avec le phénomène massif du travail saisonniers chez les étudiants**

Les sessions de rattrapages en juin avec une période suffisante de révision en amont semble la solution la mieux adaptée à ce public comme à l'ensemble des étudiants.

III. Les Combats de la Confédération Étudiante

3.2 Logements et aides sociales : halte au cercle vicieux !

En ce qui concerne les logements et les aides sociales, il y a maintenant urgence à agir. Cette situation de cercle vicieux économique où les étudiants qui travaillent pour avoir un revenu minimal et un toit sont exclus du système social et poussés à travailler toujours plus ne peut plus durer. C'est en effet leur réussite qui est en jeu.

Le ministère doit décider :

- **La non prise en compte des revenus du salariat étudiant (dans la limite d'un mi-temps) dans le calcul des bourses**
- **L'application du rapport Anciaux qui préconise que les revenus d'un étudiant dans la limite d'un demi-smic annuel ne soient pas pris en compte dans le calcul des aides au logement**
- **L'augmentation significative du nombre d'allocations d'études et une définition des critères d'attribution permettant à la situation d'étudiant salarié de ne plus être un frein à l'attribution de ces aides**
- **La création de nouveaux échelons de bourses** pour ouvrir ces aides aux classes moyennes en adaptant les bourses au système LMD : des aides sociales attribués sur la durée d'un diplôme et non année par année

III. Les Combats de la Confédération Étudiante

3.3 Des jobs étudiants dans les universités et les CROUS

➤ **Un autre moyen de résoudre les difficultés liées au double emploi du temps d'étudiant et de salarié est de créer de favoriser l'embauche des étudiants en tant que contractuels dans les universités et dans les Crous.**

➤ L'objectif est triple. Premièrement, cela permettrait de réduire les temps de transports entre lieu d'étude, de travail et de logement, puisque le travail se situerait soit sur le lieu d'étude, soit de logement (cité U). Deuxièmement, cela permettrait d'avoir un emploi du temps plus en adéquation avec celui de cours. Troisièmement, cela permettrait de développer la citoyenneté étudiante en travaillant pour la collectivité universitaire.

Annexe

À propos de la notion d'étudiant salarié

- L'hétérogénéité des situations ne permet d'envisager la création d'un statut de l'étudiant salarié.
- **La prise en compte de ces étudiants consisterait plutôt à la mise en place d'un panel de mesures permettant de s'adapter à la situation propre de l'étudiant.**
- La définition de paliers horaires permettrait de distinguer les différentes situations d'étudiant salarié.
- Les aménagements pédagogiques doivent être accessibles à tous les étudiants salariés en fonction de leurs besoins (plus le nombre d'heures est important plus l'étudiant est prioritaire pour choisir son emploi du temps, substitution de cours en fonction des chevauchements des périodes de cours et de travail...).
- La non prise en compte des revenus du salariat dans l'attribution des aides sociales doit s'appliquer à des étudiants dont l'emploi du temps est majoritairement consacré aux études soit au maximum 20 h de travail en semaine. L'exonération peut se calculer à partir du SMIC horaire.
- Les jobs étudiants pourraient être attribués en priorité aux étudiants qui ne sont pas éligibles aux aides sociales dans le cadre du système actuel mais ont cependant des besoins sociaux : étudiants indépendants, issus de classes moyennes, étudiants étrangers...